

220C5116
FR0012127173-FS1343

24 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2020, M. Alexis Peyroles a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 20 novembre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Aperana Consulting qu'il contrôle, 748 288 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 1 125 450 droits de vote, soit 4,17% du capital et 4,71% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Alexis Peyroles	483 288	2,69	595 450	2,49
Aperana Consulting	265 000	1,48	530 000	2,22
Total Alexis Peyroles	748 288	4,17	1 125 450	4,71

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS².

¹ Sur la base d'un capital composé de 17 960 413 actions représentant 23 884 966 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqués de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS des 16 et 18 novembre 2020